



Val de Drôme

en Biovallée

DIAGNOSTIC & ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Communauté de Communes du Val de Drôme
Réunion des Personnes Publiques Associées – 22 mai 2019



SOMMAIRE

PRÉAMBULE

PARTIE 1 – **DYNAMIQUES ENVIRONNEMENTALES, PAYSAGÈRES ET URBAINES**

Le Paysage et le patrimoine

La Trame Verte et Bleue

PARTIE 2 – **ANALYSE SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE**

Les dynamiques socio-démographiques

Le parc de logements et les dynamiques de construction

PARTIE 3 – **L'ORGANISATION FONCTIONNELLE DU TERRITOIRE**

Les équipements, commerces et services

La mobilité et les déplacements

Le tissu économique du territoire

PARTIE 4 – **LES PERFORMANCES ET NUISANCES ENVIRONNEMENTALES DU TERRITOIRE**

La gestion de l'eau

La gestion des déchets

Les risques et nuisances environnementales

Ressources et transition énergétique

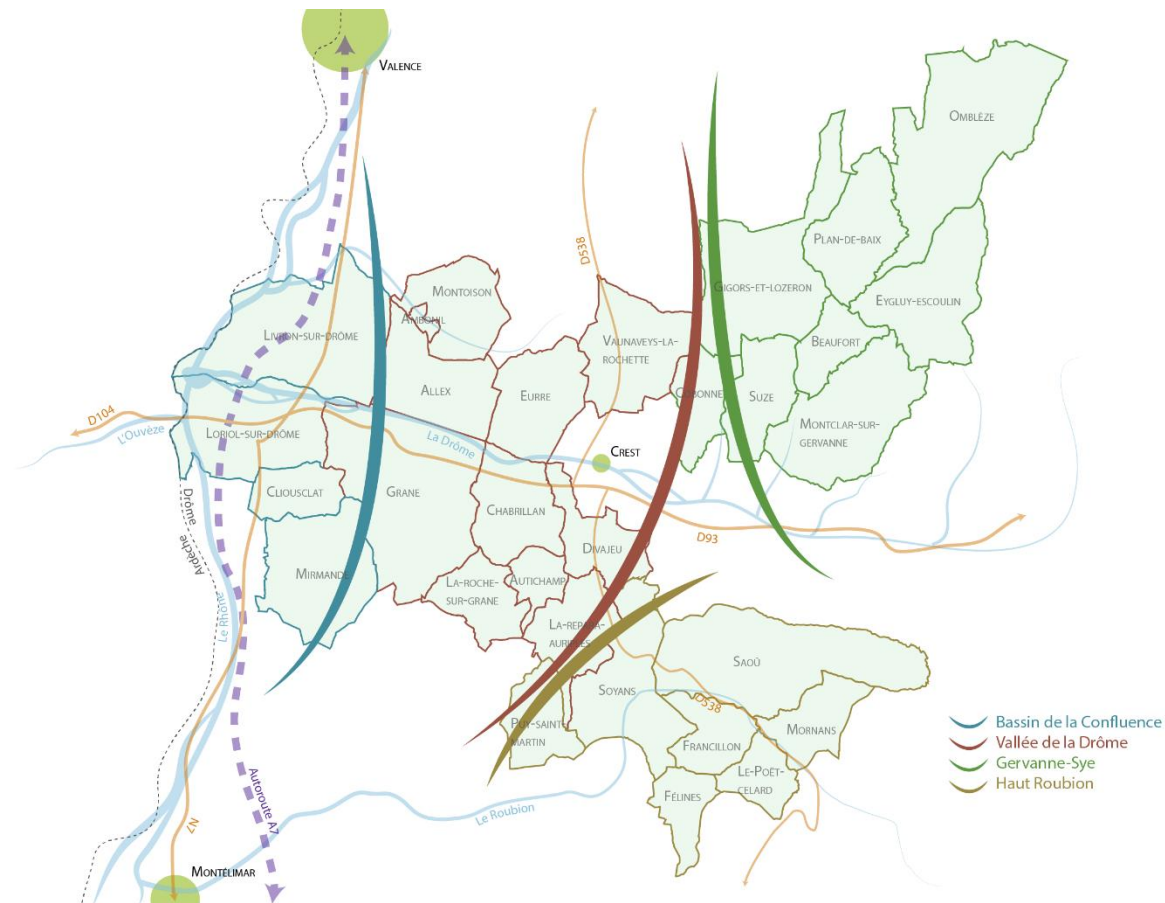
PRÉAMBULE

Une Communauté de Communes qui s'insère dans un territoire élargi

La Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée s'organise autour de quatre grands bassins :

- > **Le bassin de la Confluence** : situé le long de la vallée du Rhône et de l'A7 ;
- > **La Vallée de la Drôme** : située à l'interface entre la Vallée du Rhône et la ville de Crest ;
- > **La Gervanne-sye** : située au nord-est du territoire, elle comprend les communes les plus rurales ;
- > **Le Haut-Roubion** : située au sud-est du territoire, elle bénéficie également de l'influence de Crest.

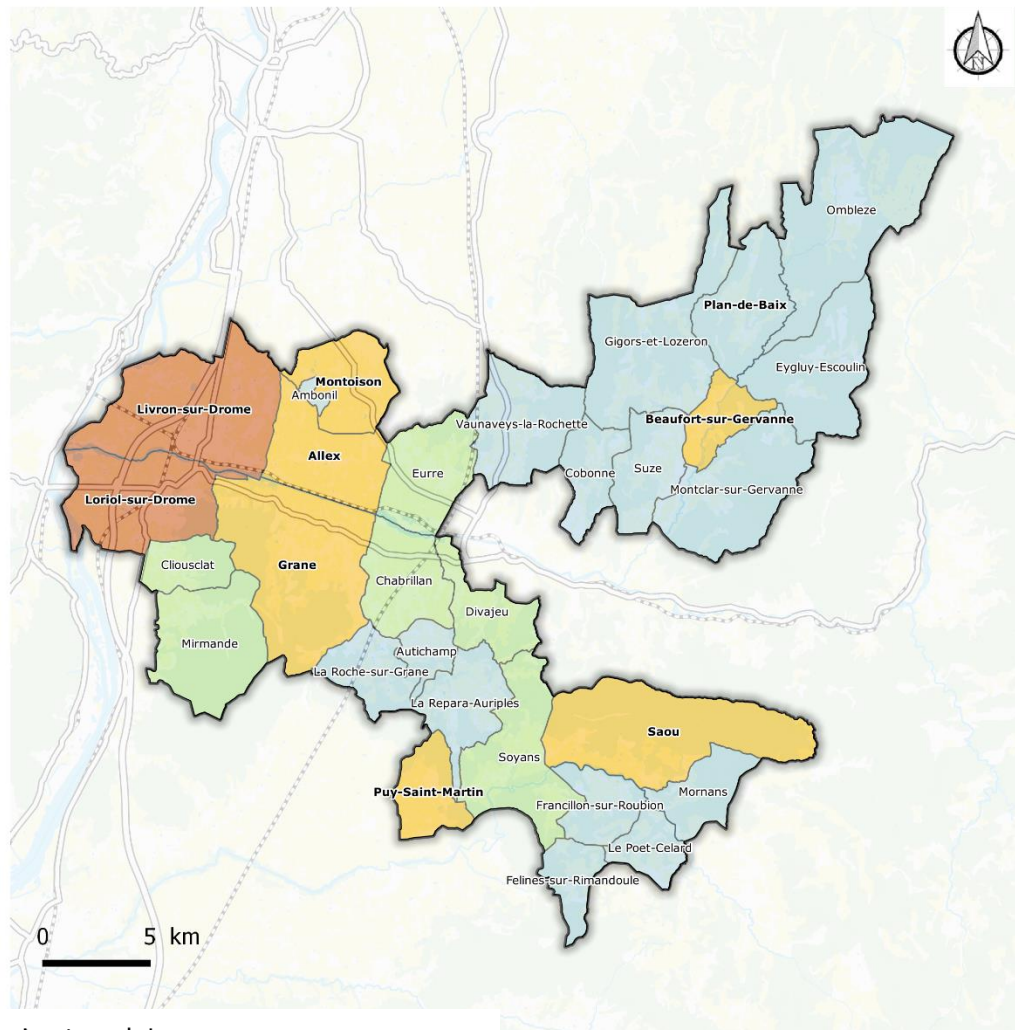
Au-delà de son territoire intercommunal, **la CCVD fonctionne et interagit avec son environnement élargi**



Un territoire découpé par armature

Armature urbaine

PLUi Val de Drôme en Biovallée



Armature urbaine

- Pôle structurant
- Pôles relais
- Proximité
- Village

- Limite communale
- CC Val de Drôme en Biovallée



Sources : IGN, CITADIA, CCVD

Date : 26 / 02 / 2019

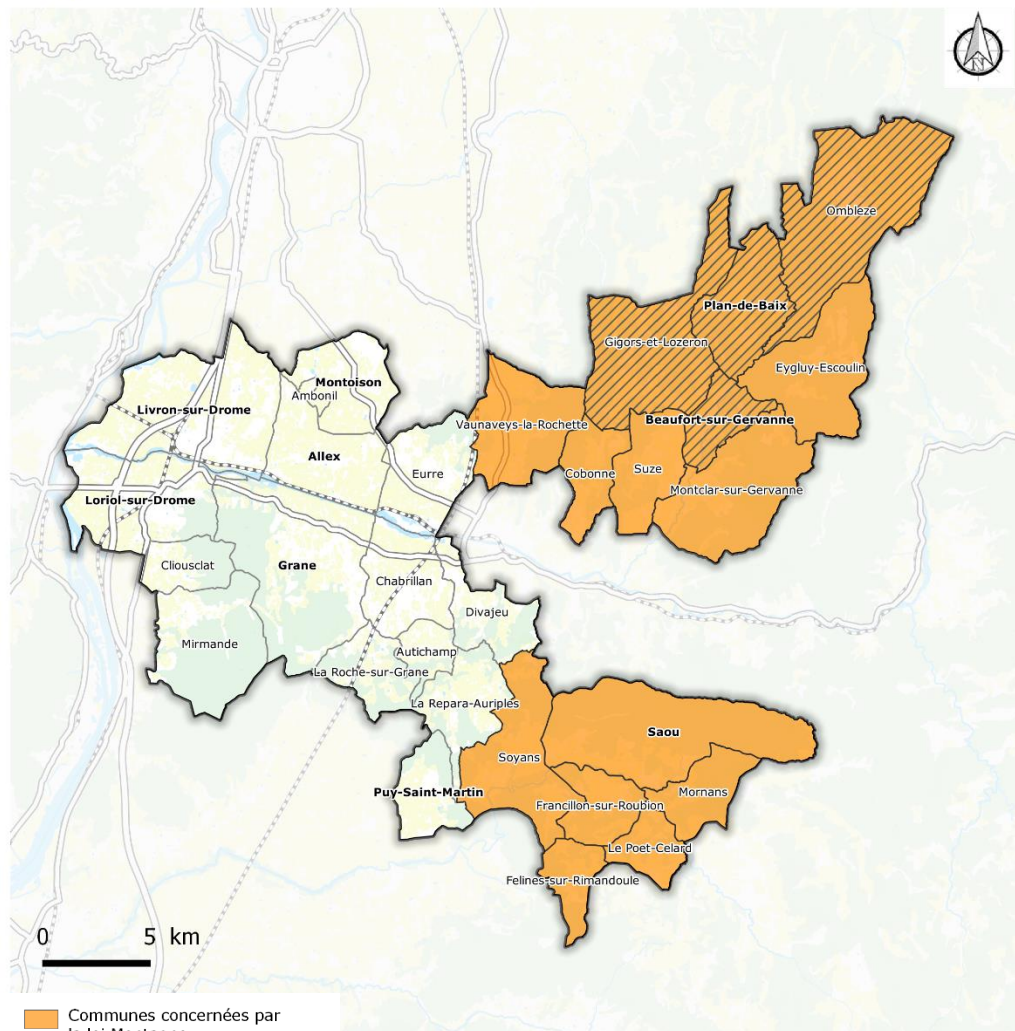
Une armature fonctionnelle du territoire a été réalisée sur la base des caractéristiques des différentes communes de la CCVD ainsi que sur le travail de définition d'une armature territoriale issue du Schéma de Cohérence Territorial :

- **Les pôles structurants** : ils comprennent deux communes, 15 397 habitants et représentent 51% de la population du territoire ;
- **Les pôles relais** : ils comprennent 6 communes, 8 275 habitants et représentent 27% du territoire ;
- **Les pôles de proximité** : ils comprennent 6 communes, 4 173 habitants et représentent 14% du territoire ;
- **Les villages** : ils comprennent 16 communes, 2 570 habitants et représentent 8% du territoire.

Un territoire concerné par la loi Montagne

Communes concernées par la loi Montagne

PLUi Val de Drôme en Biovallée



- Communes concernées par la loi Montagne
- Communes comprises dans le PNR du Vercors
- Limite communale
- CC Val de Drôme en Biovallée

CITADIA
[INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]

Sources : IGN, CITADIA, CCVD

Date : 26 / 02 / 2019

LA PHILOSOPHIE DE LA LOI MONTAGNE :

Assurer une gestion intégrée et transversale des territoires de montagne : économique, sociale, environnementale, paysagère, sanitaire et culturelle.

⇒ **14 communes du territoire sont concernées par la loi Montagne.**

LE PERIMETRE DU PARC NATUREL REGIONAL :

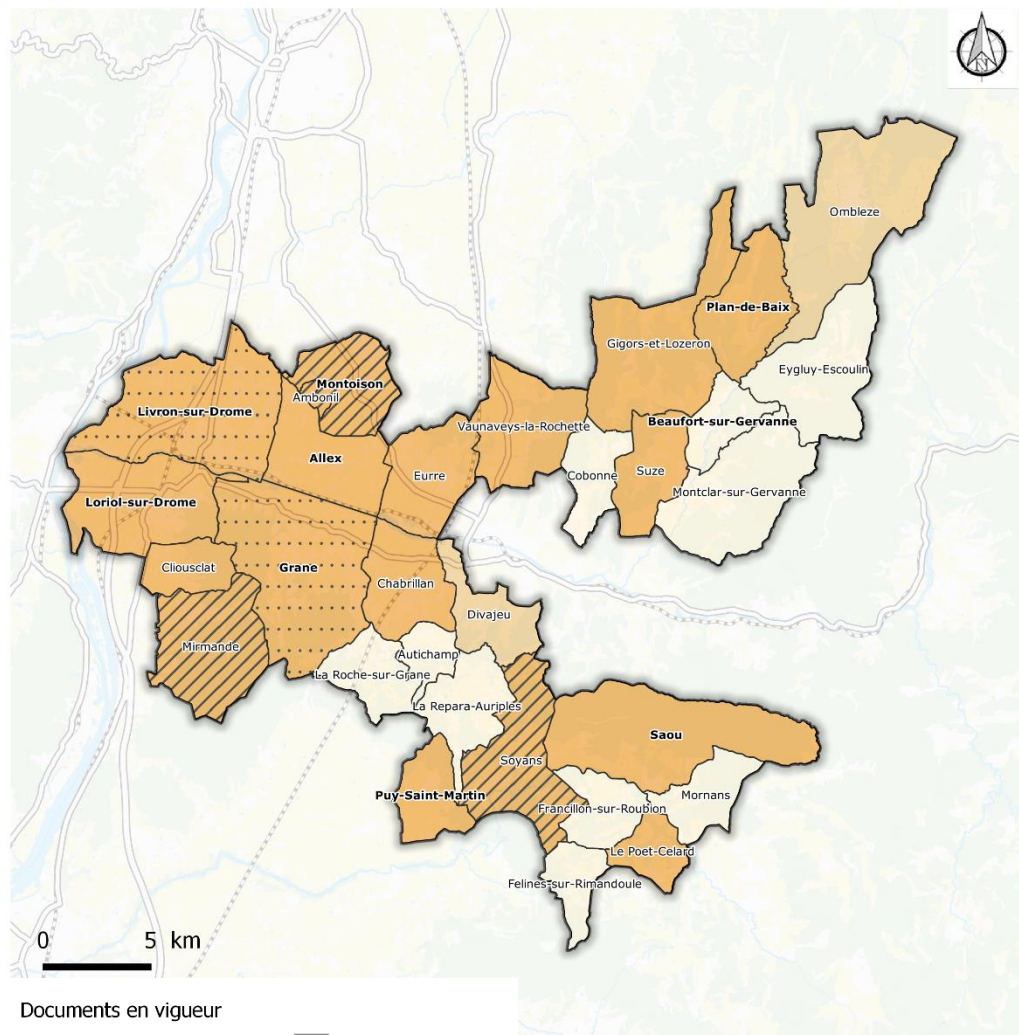
Les missions fondamentales du parc sont la préservation, la restauration, la mise en valeur des patrimoines et des ressources du Vercors.

=> **4 communes du territoire font partie du Parc Naturel Régional du Vercors.**

Une pluralité de documents d'urbanisme

Documents de planification urbaine en vigueur

PLUi Val de Drôme en Biovallée



Documents en vigueur

PLU

Carte communale

RNU

Elaboration du PLU en cours

Révision du PLU en cours

Limite communale

CC Val de Drôme en Biovallée

CITADIA
[INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]

Sources : IGN, CITADIA, CCVD

Date : 26 / 02 / 2019

Une couverture **en documents d'urbanismes variés.**

20 communes sont dotées d'un document d'urbanisme, 14 d'entre eux ont fait l'objet d'une approbation récente.

> **18 Plan Locaux d'Urbanisme**, dont 4 en cours d'élaboration (Ambonil, Mirmande, Montoisson et Soyans) ou de révision (Grane et Livron-sur-Drôme);

> **2 Cartes Communales** (Ombleze et Divajeu);

> **10 communes soumises au Règlement National d'Urbanisme ;**

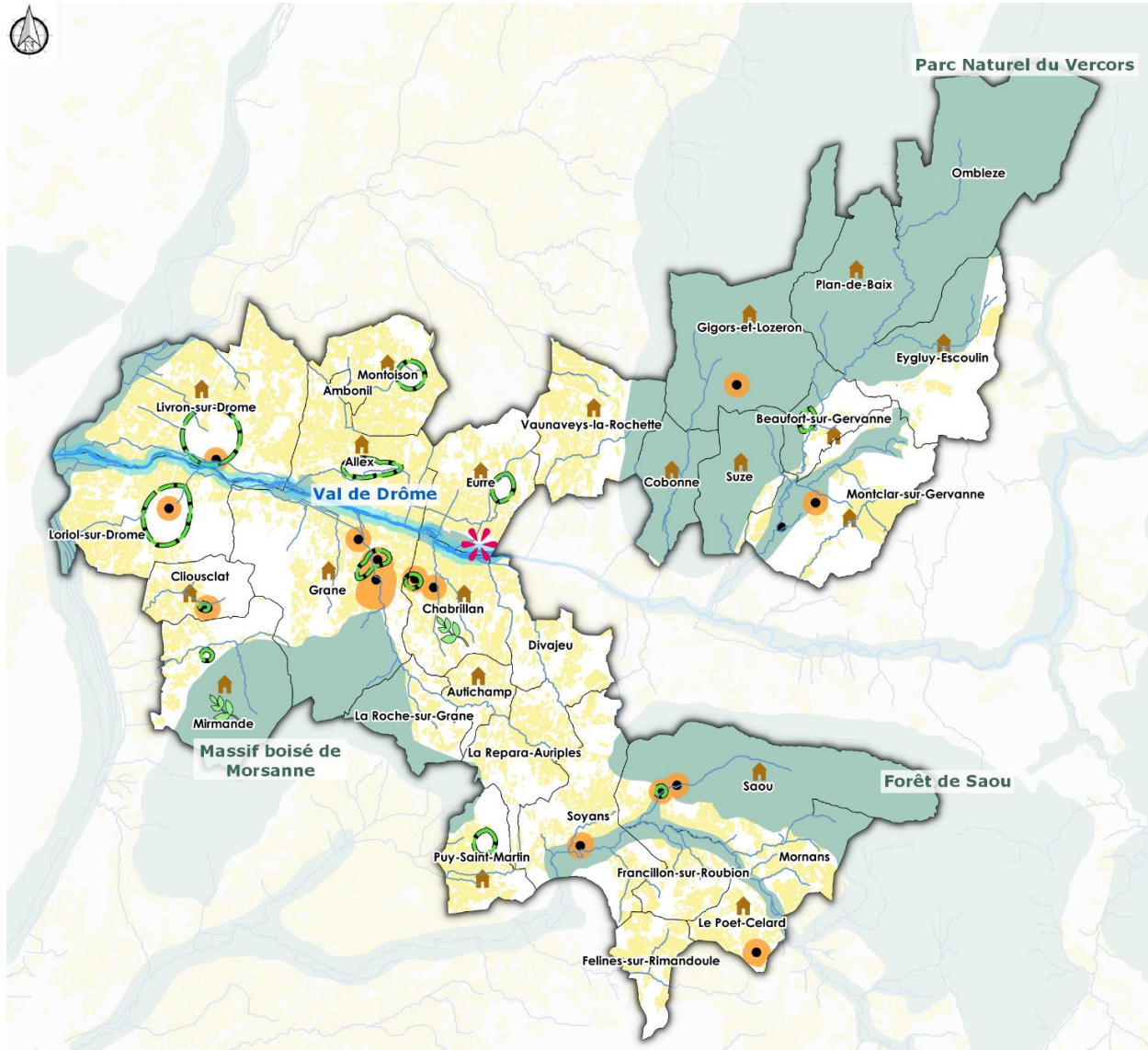
⇒ L'objectif du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est de **réaliser un document d'urbanisme conjoint aux 30 communes** de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée.

PARTIE 1











DYNAMIQUES ENVIRONNEMENTALES, PAYSAGÈRES ET URBAINES

ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC

Synthèse des qualités paysagères et urbaines du Val de Drôme en Biovallée

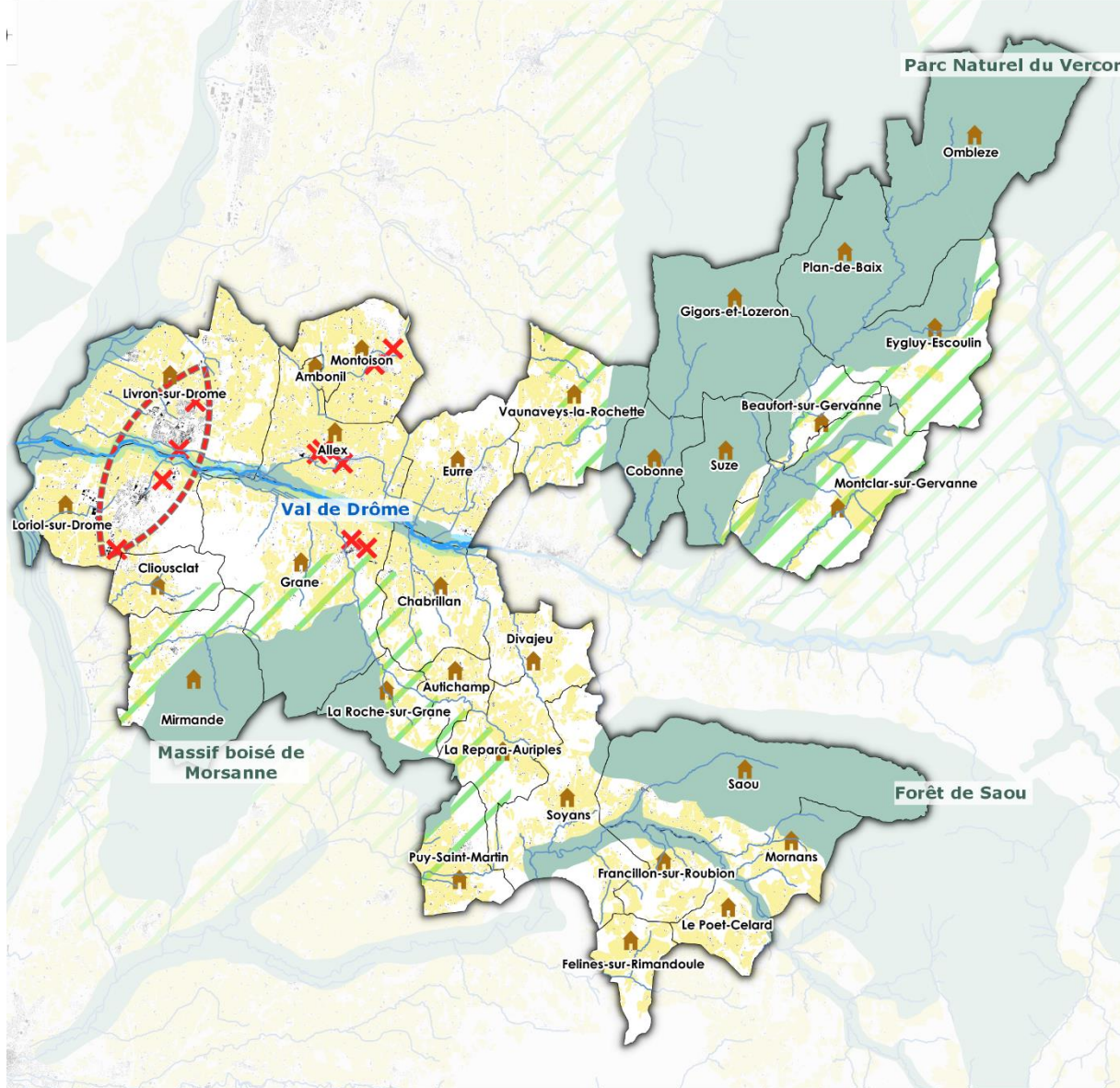


Qualités paysagères et urbaines
à préserver/développer










-  Ecosite d'Eurre : démonstration des bonnes pratiques de la Biovallée ®
-  Labels "village botanique" : relais du tourisme vert et du patrimoine
-  Communes à village perché et/ou façade urbaine à préserver
-  Monuments historiques à valoriser
-  Périmètres des monuments historiques
-  Interfaces bâti/espace agro-naturel : réceptacles des trames vertes du grand paysage
-  Agriculture plurielle : une contribution à la richesse paysagère et un support pour l'agrotourisme
-  Espaces boisés remarquables : support de découverte et de loisirs et développement du tourisme vert
-  Réseau hydrographique et vallée de la Drôme : supports de découverte et de loisirs
-  Limites communales

ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC

Synthèse des pressions paysagères et urbaines du Val de Drôme en Biovallée



Pressions paysagères et urbaines à éviter/limiter

-  Urbanisation des villages perchés : des menaces de covisibilité ou d'invisibilité
-  Urbanisation à éviter le long des grands axes de circulation
-  Des limites d'agglomération à redéfinir ou à requalifier
-  Risques d'incendie sur les franges forestières : enrichissement des fonds de vallons et pentes de massifs constatés dans le Vercors et en apparition dans les collines entre Drôme et plaine des Adrans
-  Zones agricoles : nouvelles pratiques appauvrissant les paysages
-  Espaces naturels remarquables à préserver
-  Limites communales
-  Réseau hydrographique et vallée de la Drôme : supports de découverte et de loisirs
-  Limites communales

CONSTATS ET ENJEUX

CONSTATS

- › Un territoire aux paysages riches et diversifiés (forêts, arbres remarquables, plaines, vallons, Drôme...) reconnus par de nombreux périmètres institutionnels (sites classés de Saoû, des Gorges d'Ombrière...)
- › Un territoire de qualité globalement épargné par les pressions urbaines ;
- › Une multiplicité des paysages et patrimoines bâtis remarquables ;
- › Une très riche collection de villages perchés (19 communes concernées sur les 30 du territoire ;
- › Des patrimoines urbains et bâtis d'importance à Livron-sur-Drôme et Loriol-sur-Drôme ;
- › Livron-sur-Drôme, Loriol-sur—Drôme et Mirmande, des Sites Patrimoniaux Remarquables ;
- › Un territoire engagé dans une « reconquête » des espaces publics participant à la trame verte urbaine et à une qualité du cadre de vie ;
- › Des infrastructures supports de découverte du territoire mais induisant des nuisances et rompant parfois avec les paysages ;
- › Un territoire attractif pour le tourisme en raison des atouts paysagers, patrimoniaux et culturels qu'il concentre ;
- › Un fort développement de l'habitat pavillonnaire, voire un phénomène de périurbanisation ;
- › Des liens à tisser entre agriculture, tourisme et trame naturelle pour un projet de Biovallée vivant ;
- › Des pratiques agricoles impactant le paysage: enrichissement, intégration des bâtiments agricoles.

ENJEUX

- › Protéger le patrimoine naturel et les structures végétales du paysage non bâti ;
- › S'appuyer sur le patrimoine bâti et non bâti comme support des nouveaux projets d'urbanisation,
- › Encourager la réhabilitation ou la mutation du patrimoine désaffecté (anciens bâtiments agricoles),
- › Prendre en compte les phénomènes de co-visibilité, en particulier au niveau des villages perchés ;
- › Préserver les silhouettes urbaines existantes en veillant au traitement des franges urbaines ;
- › Éviter le mitage et l'extension de l'urbanisation sur les points sensibles du paysage (coteaux, rebord de plateaux, lignes de crêtes, villages perchés, ...)
- › Valoriser les entrées de territoires et ses traversées principales ;
- › Travailler ou entretenir les connexions entre trames vertes du grand paysage (agricoles et/ou naturelles) et espaces de « nature en ville » via la poursuite du travail sur les espaces publics ;
- › Anticiper les effets du changement climatique et de l'urbanisation sur les paysages en lien avec la préservation de la Trame Verte et Bleue.

LA TRAME VERTE ET BLEUE



CHIFFRES CLES



- Des **réservoirs de biodiversité** représentant près de **36%** de la superficie du territoire avec :

- 21 **Zones Naturelles d'Intérêt Ecologiques Faunistiques et Floristiques** de type 1 soit **17,52%** du territoire
- 2 **Zones Importances pour la Conservation des Oiseaux** « Forêt de Saoû », « Les Ramières » soit **8,20%** du territoire
- 3 sites **Natura 2000** (Zone de Protection Spéciale) soit **7,96%** du territoire
- 6 sites **Natura 2000** (Site d'Intérêt Communautaire) soit **6,64%** du territoire
- 2 **ENS** (Espace Naturel Sensible) « Forêt de Saoû » et « Plateau d'Ambel »
- 1 **réserve naturelle nationale** « les Ramières du Val de Drôme » soit **0,51%** du territoire
- 3 **tourbières**.



- Les **milieux forestiers** représentent près de **54%** de la superficie du territoire.



- Les **milieux ouverts** représentent près de **37%** du territoire et sont dominés à **65%** par la grande culture.



- La **Trame Bleue** se structure sur les nombreux cours d'eau du territoire : **Drôme** (dernière rivière sauge des Alpes), **Gervanne, Roubion** et les **1 611 hectares** de **zones humides**.



- Des **éléments fragmentants** se concentrant essentiellement sur l'Ouest du territoire (grandes infrastructures de transport, urbanisation plus dense...).

➔ **Un territoire présentant une diversité de milieux remarquables et espaces relais globalement fonctionnels pour les déplacements de la biodiversité.**

CONSTATS ET ENJEUX

CONSTATS

- › Des milieux remarquables protégés par de nombreux zonages environnementaux (ZNIEFF, NATURA 2000...) ;
- › Une trame boisée bien développée et potentielle ressource pour l'énergie mais présentant une tendance à l'enfrichement des sous-bois (risque incendie accru) ;
- › Des milieux ouverts dont la fonctionnalité est plus optimale sur l'est du territoire qu'à l'ouest où se concentrent les grandes cultures ;
- › Des milieux ouverts menacés par la déprise agricole qui induit un enfrichement et une tendance à la fermeture des milieux ;
- › Un réseau hydrographique accueillant une biodiversité d'intérêt patrimonial mais marqué ponctuellement par des obstacles à (affluents de la Drôme) ;
- › Un territoire plutôt préservé par les pollutions (lumineuse, agricole, atmosphérique) hormis l'ouest du territoire davantage marqué par les impacts de l'urbanisation et identifié comme vulnérable aux nitrates (menace la qualité de la Trame Bleue) ;
- › Une pression forte liée à la fréquentation touristique pouvant menacer les espaces naturels ;
- › Présence d'éléments fragmentants impactant les continuités écologiques de façon inégale sur le territoire (infrastructures de transport et lignes électriques à l'Ouest, obstacles à l'écoulement sur les affluents de la Drôme...) ;

ENJEUX

- › Maîtriser la pression de l'urbanisation dans le cadre du projet de développement du PLUi ;
- › Concilier le développement touristique et agricole avec la préservation des richesses écologiques du territoire ;
- › Assurer la pérennité des milieux ouverts par le maintien et le développement de l'agriculture extensive et biologique et le contrôle de l'urbanisation ;
- › Maintenir le caractère sauvage de la rivière Drôme et rétablir la continuité écologique des affluents ;
- › Renforcer les continuités écologiques, essentiellement terrestres, dans l'Ouest du territoire et de manière globale la prise en compte systématique de la TVB dans les projets d'urbanisation ;
- › Bien évaluer les enjeux forestiers et les conditions de maintien durable de la forêt dans le cadre du développement du bois-énergie ;
- › Anticiper les effets du réchauffement climatique sur les milieux naturels (variation des essences, raréfaction de la ressource en eau, risque incendie et eutrophisation accrus...).

PARTIE 2

ANALYSE SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE

Chiffres clés



+1,04%

Le taux d'évolution annuel moyen de la CCVD en 2016

+0,4%

En moyenne du au solde naturel et migratoire entre 2010 et 2015

51%

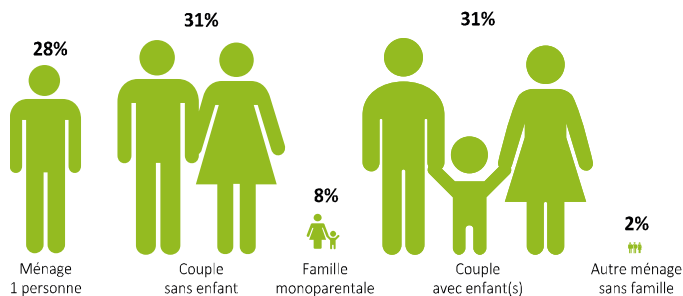
Des habitants portés par les pôles

structurants, **27%** par les pôles relais,

14% par les pôles de proximité et **9%** par les villages

1,01

D'indice de jeunesse en 2015, en diminution par rapport à 2010



2,38

La taille moyenne des ménages en 2015

28%

La part des personnes seules en 2015

22%

De petits logements contre **59%** de ménages d'une à deux personnes

9%

De résidences secondaires au regard de l'attractivité touristique du territoire



1 684€

De revenus médian par unité de consommation

6,5%

Logements locatifs sociaux, concentrés dans les pôles structurants

8,1%

De logements vacants en 2015 particulièrement représentée au sein des pôles structurant

28%

Des logements construits avant 1945

65%

Des logements construits sur les 10 dernières années portés par les logements individuels purs

Constats et enjeux

CONSTATS

- › Un territoire présentant une évolution démographique positive et continue depuis 1975 mais ralentie depuis les années 2000 ;
- › Un territoire attractif, composé de familles, avec une représentation importante des populations jeunes (notamment les moins de 20 ans) ;
- › La structure des ménages en évolution, au profit des ménages sans enfant ou seuls.
- › Un desserrement des ménages depuis 1982 mais qui tend à se stabiliser ;
- › Un vieillissement de la population malgré un indice de jeunesse supérieur au département de la Drôme ;
- › Un vieillissement de la population plus marqué dans les villages ;
- › Un taux d'évolution annuel moyen plus élevé sur les pôles de proximité au regard de leur attractivité croissante ;

ENJEUX

La priorité pour le territoire : conserver l'attractivité pour s'adapter aux différentes populations, à travers les enjeux cités ci-dessous :

- › Assurer le développement d'une dynamique démographique positive à l'échelle de la Communauté de Communes et équilibré entre les différentes communes de l'armature territoriale ;
- › Conforter la structure des ménages actuelle qui traduit le dynamisme de la Communauté de Communes et maintenir les familles sur le territoire ;
- › Répondre aux besoins liés à l'évolution de la structure des ménages ;
- › Prendre en compte le phénomène de vieillissement de la population, au regard de l'offre de logement, d'équipements, services et accessibilité ;
- › Répondre aux besoins des populations jeunes par une réponse adaptée en termes de logement, de formation professionnelle, d'études supérieures ou encore d'offre culturelle ;
- › Prendre en compte les spécificités territoriales dans les ambitions de développement du territoire.

Constats et enjeux

CONSTATS

- > Une inadéquation entre la taille des ménages et leur évolution et l'offre du parc de logements ;
- > Une majorité de propriétaires et une carence d'offre locative ;
- > Un taux de logements vacants supérieur au taux structurel et qui augmente particulièrement depuis 2010 et lié à la date de construction des logements ;
- > Une homogénéité du parc de logements, avec une majorité de maisons individuelles ;
- > Des résidences secondaires particulièrement représentées dans les villages ;
- > Une carence en logements collectifs ;
- > Des logements locatifs sociaux inégalement répartis sur le territoire mais en augmentation depuis 2012 ;

ENJEUX

- > Proposer une offre de logement diversifiée permettant de répondre à la demande (individuel ou collectif et de différents types) ;
- > Etudier le devenir et la mobilisation des grands logements et leur adaptation aux besoins actuels des ménages ;
- > Porter le développement de logements qui facilitent la rotation des saisonniers ainsi que des formes d'habitat plus modernes (exemple de l'habitat alternatif) ;
- > Proposer des formes d'habitat permettant aux personnes âgées rester sur le territoire ;
- > Enrayer le phénomène de vacance ;
- > Développer une offre locative correspondant aux besoins des ménages, pour renforcer l'attractivité du territoire ;
- > Assurer une offre de logements sociaux équilibrée sur tout le territoire.

PARTIE 3

ORGANISATION FONCTIONNELLE DU TERRITOIRE



Les équipements, commerces et services



Chiffres clés



21

Médecins généralistes et un enjeu de renouvellement de ces professionnels



2

Espaces de Vie Sociale (EVS)



2

Écoles de musique intercommunales, **1**
cinéma art et essai et **9**
bibliothèques et médiathèques

5

Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)

342

Enfants peuvent être accueillis en moyenne sur le territoire via différentes structures

2

Piscines municipales

264

Places d'hébergement pour personnes âgées répartis entre les EHPAD et les résidences autonomes

8

Communes n'ont pas d'écoles primaire

Les circuits courts

Sont fortement présents sur le territoire : commerces de proximité, marchés, vente directe...

4

Maisons de Services au Public (MSAP)

2

Collèges et établissements d'enseignement supérieur **2**

1

Polarité commerciale (Livron/Loriol) fortement concurrencée

Constats et enjeux

CONSTATS

- > Un territoire bien desservi par des équipements et des services, mais qui doit faire face à des disparités d'accès aux infrastructures ;
- > Des équipements, commerces et services développés sur les pôles structurants mais inégalement répartis sur le reste du territoire ;
- > Des territoires plus éloignés des infrastructures publiques qui peuvent conduire à un isolement de certains ménages ;
- > Un accès aux soins inégal et difficile ;
- > Une offre en accueil petite enfance développée et répartie sur le territoire, mais qui fait face à un besoin croissant ;
- > Une offre culturelle riche et diversifiée ;
- > Une mobilité indispensable pour avoir accès aux équipements, commerces et services qui peut induire un isolement ;

ENJEUX

- > Maintenir et renforcer la diffusion des équipements, commerces et services sur le territoire en assurant une complémentarité de l'offre afin de limiter la concurrence extérieure ;
- > Adapter les équipements et les services aux mutations sociétales et notamment au vieillissement de la population ;
- > Conforter les services à destination de toutes les tranches d'âge afin de maintenir l'attractivité du territoire (notamment attirer les 20-24 ans) ;
- > Faciliter le maintien à domicile et la prise en charge des personnes âgées face à la hausse du nombre de personnes en perte d'autonomie ;
- > Pérenniser les équipements culturels et sportifs et conforter l'offre culturelle ;
- > Renforcer le développement des commerces de proximité pour répondre aux besoins du territoire en circuits courts et maintenir la vie dans les villages ;

La mobilité et les déplacements



Chiffres clés



7

Déplacements sur 10 réalisés en voiture pour les trajets domicile/travail

2%

D'utilisation des transports en commun pour les trajets domicile/travail

6%

Des habitants actifs n'utilisent pas de transports pour se rendre sur leur lieu de travail



2

Grands axes ferroviaires desservent le territoire mais offrent une alternative trop peu attractive

-8%

De la fréquentation de la gare de Loriol

23%

De la population située à moins de 20 minutes à pied d'une des 2 gares du territoire

44%

De la population située à moins de 5 minutes en voiture d'une gare



6

Lignes régulières de cars départementaux qui desservent inégalement le territoire

7

Points de covoiturage situés à proximité des principaux axes de circulation

Maillage mode doux

Qui varie en fonction des communes

7

Communes présentent une part de locaux éligibles au THD de +50%

Constats et enjeux

CONSTATS

- > Un territoire au carrefour de grandes infrastructures de desserte ;
- > Des déplacements très largement dominés par l'usage de la voiture individuelle, lié au caractère rural du territoire ;
- > Des temps de parcours scolaires particulièrement longs, notamment dans les villages ;
- > Une offre de mobilités alternatives particulièrement développée pour un territoire rural ;
- > Une carence de la desserte dans les Vallées de la Gervanne et Sye et du Haut Roubion ;
- > Une absence d'intermodalité autour des transports collectifs ;
- > Une couverture au Très Haut Débit et 4G inégale sur le territoire mais qui tend à être améliorée;

ENJEUX

- > Encourager et favoriser le développement des déplacements durables, notamment au sein des centres-bourgs, mais également entre les communes ;
- > Favoriser l'intermodalité autour des points névralgiques de déplacements (gares, centres-bourgs, équipements structurants...) ;
- > Organiser les flux automobiles et offrir des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle ;
- > Faire du ferroviaire une option majeure (maintien des gares et création d'arrêts) ;
- > Renforcer le maillage en transports en commun Est-Ouest ;
- > Déployer des dessertes pour la vallée de la Gervanne-Sye et du Haut-Roubion ;
- > Maintenir le développement du numérique pour renforcer l'attractivité du territoire, tant pour les familles que pour les entreprises et encourager à la pratique du télétravail.

Le tissu économique du territoire



Chiffres clés



8 317

Emplois en 2015, soit 4% des emplois du département de la Drôme



2 000

Etablissements économiques, principalement concentrés dans les pôles structurants



45%

Des flux domicile-travail se font vers l'extérieur du territoire

58%

Des emplois concentrés dans les pôles structurants de manière équilibrée

61%

Des emplois appartiennent au secteur tertiaire

92%

De TPE (moins de 5 salariés)

19%

Des flux domicile-travail sont réalisés par des personnes entrant sur le territoire

0,70

D'indice de concentration, en augmentation par rapport à 2010

19%

Des emplois appartiennent au domaine de la construction

83 ha

D'espaces à vocation économique, répartis entre 7 parcs déjà aménagés

36%

Des flux domicile-travail sont générés par des flux internes à la CCVD

+5,1%

D'emplois sur le territoire

940

Emplois liés à l'agriculture, soit 10% des emplois du territoire

173

Entreprises installées sur les parcs d'activités

Constats et enjeux

CONSTATS

- › Un territoire à dominante résidentielle, avec un peu plus d'un emploi pour deux actifs occupés ;
- › Un tissu économique diversifié, marqué par une pluralité d'activités (tertiaires, industrielles, agricoles et touristiques) ;
- › Des flux domicile-travail qui sont fortement marqués;
- › Des zones d'activités qui permettent l'implantation et l'accueil de nouvelles entreprises, avec des projets en cours de développement ;
- › Une économie marquée par le tourisme en haute-saison ;
- › Une activité agricole qui contribue à l'économie du territoire, mais également à la qualité de vie, à l'identité rurale et à la notoriété du Val de Drôme ;
- › Une offre en hébergement touristique ;

ENJEUX

- › Maintenir la création d'emplois sur le territoire et la diversité du tissu économique ;
- › Encourager et pérenniser le développement de l'artisanat et des commerces de proximité qui font vivre le tissu économique local ;
- › Permettre le maintien des micro zones artisanales ;
- › La volonté d'atteindre un emploi pour un actif ;
- › Améliorer la mobilité pour accéder à l'emploi ;
- › Intégrer l'impact du numérique ;
- › Assurer une maîtrise de l'affluence touristique et la gestion des flux en haute saison ;
- › Favoriser le maintien des structures d'accueil touristiques et le devenir des activités touristiques liées à l'agriculture ;
- › Conserver un tourisme de qualité, respectueux de l'environnement naturel et paysagée du territoire ;
- › Soutenir la structuration des circuits courts de vente directe ;
- › Envisager la conversion d'anciens bâtiments d'élevages devenus obsolètes ;
- › Structurer l'économie autour de l'agriculture, des éco-activités, de l'industrie de transformation, de l'énergie, de l'éco-tourisme et du numérique ;
- › Pérenniser l'activité pastorale sur le territoire.

PARTIE 4

LES PERFORMANCES ET NUISANCES ENVIRONNEMENTALES DU TERRITOIRE

LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU



CHIFFRES CLES

Alimentation en Eau Potable



- Une **ressource en eau fragilisée** sur le plan **quantitatif** (Zone de Répartition des Eaux), et **qualitatif** (nitrate) → réduction des prélèvements imposée de 15% pour tous les usages entre le 1^{er} juin et le 15 septembre par le Préfet
- Une **ressource vulnérable au changement climatique** : risque de dégradation de la qualité (eaux de baignade, paysage d'eau)
- **44 captages** répartis sur tout le territoire de la CCVD et un projet de captage dont **1 captage d'eau potable prioritaire** situé à Chaffoix à Autichamp (menacé par des pollutions diffuses)
- **86%** des captages sont protégés par une **Déclaration d'Utilité Publique** (DUP) approuvée, ou en cours d'approbation.
- Une **eau potable de bonne qualité** : une conformité microbiologique en moyenne de plus de **95%** et une conformité physico-chimique en moyenne de **100%**.
- Des **performances des réseaux hétérogènes** : des **rendements des réseaux compris entre 61% et 95%** soit entre **6% et 39% de perte en réseau**.

Assainissement



- **25 stations d'épuration** sur le territoire dont **25%** présente une **surcharge hydraulique** (eaux claires parasites) pouvant nécessiter des actions en vue d'un développement du territoire.
- Un **taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif** de **76,10%** (échelle SIGMA). En fonction des motifs de non-conformité, des pollutions résiduelles sur les milieux peuvent être causées.

CONSTATS ET ENJEUX

CONSTATS

- > Un état qualitatif des masses d'eau partiellement dégradé ;
- > Une situation tendue vis-à-vis de la ressource en eau potable, dont le bon état actuel pourrait évoluer vers une dégradation de celle-ci ;
- > Un bilan besoin/ressources défavorable sur une grande partie du territoire ;
- > Une ressource dont la qualité est localement menacée par les intrants agricoles ;
- > Des dispositifs d'assainissement collectifs et non collectifs globalement conformes mais dont l'efficacité peut encore être améliorée (dysfonctionnement locaux).

ENJEUX

- > L'amélioration des rendements des réseaux pour diminuer la pression sur la ressource ;
- > La protection des captages et ressources vis-à-vis des pollutions diffuses et domestiques avec la poursuite du déploiement des protections réglementaires des abords des captages et la maîtrise de l'urbanisation et de l'occupation des sols dans les périmètres de protection ;
- > La cohérence entre le développement projeté et les capacités des installations d'alimentation en eau potables et de traitement des eaux usées ;
- > La prise en compte des évolutions saisonnières de population et du réchauffement climatique dans la gestion de la ressource.

LA GESTION DES DÉCHETS



CHIFFRES CLES



- **7259 tonnes** d'ordures ménagères collectées (2017) soit une **augmentation de 1,5%** par rapport à 2016.
- **239 kg/hab** contre un ratio de 232 kg/hab sur la région Auvergne-Rhône-Alpes.



- **2160 tonnes** de collecte sélective récoltées dans les **140** points propres (2017) soit une **augmentation de 4% des apports** par rapport à 2016.
- **Plus de 9500 tonnes** collectées dans les 4 déchetteries du territoire soit **des apports globalement constants** par rapport à 2016.

CONSTATS ET ENJEUX

CONSTATS

- > Une gestion des déchets bien organisée à l'échelle du territoire permettant d'absorber les flux plus conséquents en périodes touristiques ;
- > Une politique engagée en faveur du compostage et de la réduction des déchets ;
- > Une collecte sélective en augmentation.

ENJEUX

- > La poursuite des initiatives visant à la réduction des déchets et à l'augmentation du volume et de la qualité du tri ;
- > L'approfondissement du développement de nouvelles filières de valorisation et plus globalement de l'économie circulaire ;
- > La poursuite des démarches permettant de diminuer le recours à l'enfouissement des déchets ménagers.

LES RISQUES ET NUISANCES



CHIFFRES CLES

Risques naturels



- **173** arrêtés catastrophe naturels pris sur le territoire depuis 1982 dont **76%** concernant des inondations, risque prépondérant impactant **60%** des communes
- **77** mouvements de terrain ont été recensés sur le territoire depuis 1994.
- **71** feux de forêt recensés depuis 1988 et **90%** des communes exposées
- Un **risque sismique modéré à moyen** selon les communes du territoire
- **2** Plans de Prévention des Risques Naturels inondation et **1** Plan de Prévention des Risques Naturels Mouvement de terrain approuvés.
- Un **contexte de réchauffement climatique** pouvant amplifier ces risques : une augmentation globale des températures de **+4°C** en moyenne annuelle et une **baisse globale de la quantité de précipitations**.

Risques technologiques



- **58** Installations Classées pour la Protection de l'Environnement en activité, dont **36** soumises à autorisation et **1** classée SEVESO seuil bas
- Un **risque nucléaire** induit par la **centrale de Cruz-Meysse**.
- Un risque de **Transport de Matières Dangereuses** par canalisations, voie routière, ferrée.
- Un risque de **rupture de barrage** considéré comme faible
- Une **pollution des sols limitée** : **4** sites recensés dans la base de données BASOL et **119** sites recensés dans la base de données BASIAS.

CHIFFRES CLES

Nuisances sonores



- **2 voies classées en catégorie 1** (zones affectées par le bruit : 300m de part et d'autre des voies) : A7 et lignes ferroviaires PLM et LGV
- **1 voie classée en catégorie 2** (zones affectées par le bruit : 250m de part et d'autre des voies) : RN7 dans les traversées de Livron et Loriol.
- **7 voies classées en catégorie 3** (zones affectées par le bruit : 100m de part et d'autre des voies) : RD 104, RD111, RD533, RD509, RD538, RN7 et RD591.

Autres risques sanitaires



- Un territoire diagnostiqué comme zone à risque d'**exposition au plomb**
- De nombreuses lignes de transport d'électricité à haute et très haute tensions induisant une **exposition localement aux champs électromagnétiques**
- Un **risque radon faible**
- Une **présence forte voire localement très forte de l'ambroisie** sur le territoire
- Un territoire où le **moustique tigre** est implanté depuis 2012 (**arboviroses**)

Pollution atmosphérique



- Une moyenne annuelle de **dioxyde d'azote en-dessous de la valeur limite de 40 µg/m³**.
- Une moyenne annuelle du taux de **particules fines en-dessous des valeurs limites de 40 µg/m³ (PM10) et . 25µg/m³ (PM2,5)**.
- Un **nombre de jours de dépassement du seuil d'ozone dépassant la valeur limite de 25 jours** par an.
- Une seule commune recensée comme **sensible à la qualité de l'air : Livron-sur-Drôme**
- **Un territoire engagé : démarches PCAET et TEPCV**

CONSTATS ET ENJEUX

CONSTATS

- > Un territoire dont la géographie induit une exposition conséquente aux risques naturels avec des risques d'inondation et de feux de forêt plus particulièrement prépondérants ;
- > Des risques technologiques variés se concentrant essentiellement dans la partie ouest du territoire ;
- > Une vulnérabilité accrue du territoire au réchauffement climatique du fait de la nature des risques en présence sur le territoire ;
- > Un territoire faiblement impacté par la présence de sites et sols pollués ;
- > Des nuisances sonores se concentrant à l'Ouest du territoire du fait de la concentration d'infrastructures de transports dans la vallée du Rhône ;
- > Une pollution à l'ozone généralisée sur tout le territoire contrastant avec la bonne qualité de l'air observée pour les autres paramètres ;
- > Une présence d'autres risques sanitaires impactant de manière globale le territoire.

ENJEUX

- > L'intégration des inondations dans les projets de développement en vue de limiter la vulnérabilité du territoire ;
- > La préservation des zones d'expansion des crues et zones préférentielles d'écoulement ;
- > La prise en compte des installations dangereuses dans les choix d'implantations et natures des futurs projets ;
- > L'encadrement des activités à risque en fonction des aléas naturels
- > La valorisation adaptée des sites et sols pollués en fonction des restrictions d'usages ;
- > La nécessaire adaptation/anticipation des risques liés au réchauffement climatique ;
- > La prise en compte des ambiances sonores dans les choix d'aménagements, en anticipant notamment le développement et les flux de trafic induits ;
- > L'anticipation du développement pour le maintien d'une bonne qualité de l'air ;
- > La maîtrise de la vulnérabilité de la population face aux risques sanitaires : lutte contre les plantes invasives, maîtrise de l'urbanisation aux abords des lignes électriques, information, sensibilisation.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



CHIFFRES CLES

- Un territoire engagé dans la transition écologique : PCAET et TEPCV

Emissions de GES



- En 2015, **plus de 234 kteqCO2** de GES ont été émises (159 kteqCO2 sans les émissions provenant de l'A7), soit **7,7 teqCO2/hab** (5,2 teqCO2/hab sans les émissions provenant de l'A7) ;

La région Auvergne Rhône-Alpes émet 6,6 teqCO2 par habitant et le département de la Drôme en émet 6,9 teqCO2 par habitant

- **58%** des émissions de Gaz à effet de Serre relève du **secteur des transports** ;
- **21%** des émissions de Gaz à Effet de Serre relève du **secteur agricole** ;
- **12%** des émissions de Gaz à Effet de Serre relève du **secteur résidentiel** ;
- Un puit de carbone estimé à **26 200 kteqCO2** équivalent en termes d'émissions à 96 100 teqCO2 soit **11 % émissions du territoire**.

Production d'énergie



- La **production d'EnR** à l'échelle du territoire s'élève à **305 GWh (2015)**, représentant **31% de la consommation d'énergie** à l'échelle de la CCVD ;
- **82%** de la production d'énergie du territoire est issue de l'exploitation cumulée du bois-énergie et de la géothermie
- Des potentiels de développement des EnR sur le territoire permettant en théorie une augmentation de **+200%** de la production d'EnR

Consommation d'énergie



- En 2015, **970 GWh** ont été consommés au sein de la CCVD ;
- **56%** des consommations énergétiques relève des **transports routiers** (poids considérable de l'A7 : 30% de la consommation énergétique totale) ;
- **23%** des consommations énergétiques relève du **secteur résidentiel** ;
- Les communes de **Livron et Loriol** totalisent **plus de la moitié des consommations** énergétiques du territoire (passage autoroute, zones d'activités et concentration démographique) ;
- **63%** des consommations énergétiques proviennent des **produits pétroliers**.



CONSTATS ET ENJEUX

CONSTATS

- > Un territoire dont les consommations énergétiques et émissions de GES sont majorées du fait de la traversée de l'A7 et son trafic de transit ;
- > Une forte prédominance des transports routiers dans les émissions de GES lié à une ruralité induisant une dépendance à la voiture individuelle, fortement émettrice de GES;
- > Un secteur agricole développé induisant des émissions de GES importantes ;
- > Un parc de logements vieillissant induisant des consommations énergétiques conséquentes ;
- > Des émissions et consommations principalement dues à l'utilisation de produits pétroliers ;
- > Des potentialités importantes pour les énergies renouvelables partiellement exploitées actuellement (photovoltaïque, éolien, bois-énergie, méthanisation) ;
- > Une politique bien engagée en matière de transition énergétique : le PCAET, le projet Biovallée

ENJEUX

- > Le développement d'une mobilité plus sobre en émissions de gaz à effets de serre ;
- > La poursuite et l'accélération du développement des énergies renouvelables dans le respect des enjeux paysagers et environnementaux garants de l'authenticité du territoire ;
- > L'exploitation du potentiel de méthanisation du aux nombreuses activités agricoles de la CCVD ;
- > Affirmer la politique de rénovation de l'habitat et mettre en œuvre les moyens nécessaires à la rénovation ;
- > Favoriser l'utilisation de matériaux bioressourcés dans les constructions et réhabilitations ;
- > Favoriser la préservation des capacités de stockage du carbone du territoire : limiter au maximum l'artificialisation des sols, renforcer la trame verte urbaine...
- > Assurer la cohérence entre le PLUi et le PCAET